

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**DU GRAND GUÉRET**

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée le :** 24 janvier 2025

**Étaient présents :** M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, Mme Marie-France DALOT, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Jean-Luc MÉCHIN, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick GUÉRIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Xavier BIDAN

**Étaient excusés et avaient donné pouvoir de vote :** Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Jean-Luc MARTIAL à M. Pierre AUGER, M. Christophe LAVAUD à Mme CHENIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. François VALLES, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, Mme Corinne TONDUF à Mme Olivia BOULANGER, M. Guillaume VIENNOIS à Mme Christine MARRACHELLI, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, Mme Michèle ELIE à Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Philippe BAYOL à M. Guy ROUCHON, Mme Patricia GODARD à Mme Annie ZAPATA, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Philippe PONSARD

**Étaient excusés :** M. Michel PASTY, Jean-Baptiste CONTARIN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

**Nombre de membres en exercice :** 55

**Nombre de membres présents :** 34

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote :** 15

**Nombre de membres excusés :** 6

**Nombre de membres absents :** 0

**Nombre de membres ne participant pas au vote :** 0

**Nombre de membres votants :** 49

**Quorum :** 28 (atteint)

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LEFEVRE

**PRÉSENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2025**

**Rapporteur :** M. le Président

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT).

La présente délibération répond à cette obligation pour l'EPCI ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum, après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

## Partie 1 – Éléments de contexte

La Communauté d'Agglomération est impactée, aux mêmes titres que les entreprises et les citoyens, par le contexte économique international et national. A cela vient s'ajouter les évolutions règlementaires, dont la Loi de finances présentée par le gouvernement qui vient notamment définir certains critères d'évolution des recettes des collectivités territoriales.

Les prévisions d'inflation :

- L'inflation a un effet direct sur l'évolution des dépenses de la collectivité, mais également sur l'évolution des bases fiscales et donc de ses recettes.
- Après une période d'inflation supérieure à 5% en 2022 et 2023, celle-ci baisse à 2,5% en 2024. En 2025, un retour à 1,5% d'inflation est prévu par la Banque de France, ce qui devrait entraîner une détente des taux d'intérêts.
- Les prix de l'énergie se stabilisent également, avec notamment un prix de gros de l'électricité en France, proche du niveau de prix d'avant la guerre en Ukraine.

La Loi de Finances 2025 :

- Dans un contexte d'aggravation du déficit public (6,1% du PIB en 2024) et d'instabilité politique à la suite de la censure du gouvernement et de la démission du Premier ministre début décembre, aucune Loi de finances 2025 n'a encore été votée.
- La priorité de la future loi de finances reste cependant la baisse du déficit public, qui inclue une mise à contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics. Est attendu :
  - Un gel de la dynamique de fraction de TVA en 2025, soit 145 000 € de perte de recettes.
  - Une augmentation des taux de cotisation CNRACL pour environ 80 000 € d'augmentation tous les ans de 2025 à 2028, soit 320 000 € cumulés.

## Partie 2 – Priorités du budget

A compter du 1er janvier 2025, l'Agglomération devient d'Autorité Organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant (- de 3 ans) avec comme missions : le recensement des besoins, l'information et l'accompagnement des familles, la planification et la mise en œuvre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.

Ses grandes priorités budgétaires sont notamment :

- Être en capacité, en 2028, à porter les nouvelles dépenses de fonctionnement liées au nouveau pôle aquatique, et garder une capacité à agir sur les autres politiques publiques.
- Maintenir un niveau d'endettement peu élevé : ne pas recourir à l'emprunt, sur le budget principal, en dehors de la construction du nouveau pôle aquatique.
- Se recentrer sur les compétences obligatoires et maîtriser l'évolution des dépenses de personnel.

## Partie 3 – Montant du budget consolidé et des budgets annexes

La section de fonctionnement regroupe :

Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- les charges à caractères général ;
- les charges de personnel ;
- les charges financières liées à la dette ;
- les subventions d'équilibre aux budgets annexes ;
- les opérations d'ordre ;
- le virement à la section d'investissement.

Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :

- impôts et taxes ;
- produits des services du domaine ;
- dotations, subventions et participations ;
- les opérations d'ordre.

La section d'investissement retrace :

- En dépenses : construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisitions de matériel, le remboursement du capital de la dette, etc.

7- Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

- En recettes : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), les emprunts nouveaux, les subventions reçues, l'autofinancement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements, etc.

Les budgets 2024 ont été construits sans la reprise des résultats de l'exercice 2024, ils sont donc présentés à l'équilibre dans les deux sections.

	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	22 742 066,50 €	3 901 268,55 €
Immobilier Entreprises	701 678,00 €	324 999,85 €
Parc Animalier	990 170,36 €	334 000,00 €
Equipements et Sites divers	260 196,28 €	98 000,00 €
Eaux Pluviales Urbaines	399 726,16 €	100 000,00 €
GEMAPI	671 870,00 €	
<b>Budget Principal et Annexe SPA</b>	<b>25 765 707,30 €</b>	<b>4 758 268,40 €</b>

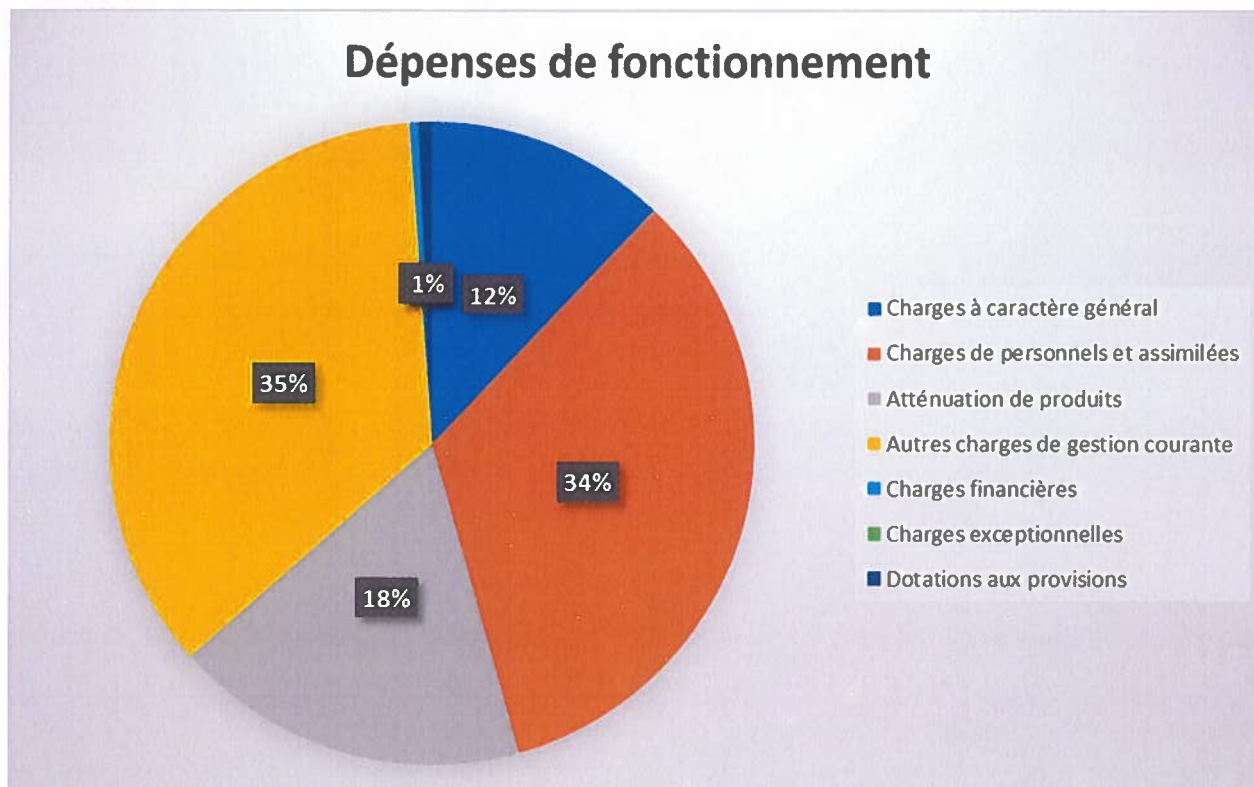
Ecovillage	5 500,00 €	5 000,00 €
Zone d'activité	129 380,49 €	96 000,00 €
PI Garguette	595 311,00 €	545 311,00 €
Budgets Lotissement	730 191,49 €	646 311,00 €
SPANC	112 890,00 €	
Transports Publics	2 213 725,00 €	325 489,44 €
Eau Potable	5 069 764,00 €	4 268 735,00 €
Assainissement	3 554 146,00 €	1 971 500,00 €
<b>Budgets SPIC</b>	<b>10 950 525,00 €</b>	<b>6 565 724,44 €</b>

<b>Total Consolidé</b>	<b>37 446 423,79 €</b>	<b>11 970 303,84 €</b>
------------------------	------------------------	------------------------

## Partie 4 – Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

### Budget principal

#### Dépenses de fonctionnement



#### Les charges à caractère général

Les dépenses du chapitre 011, correspondent aux dépenses courantes de l'EPCI : contrats de prestation de service, fluides, énergie, combustible, maintenance, assurances, frais de téléphonie, location, achats de petits matériels et fournitures, études...

Au budget Primitif, ce chapitre représente 12% des dépenses totales de fonctionnement.

Chapitres		Budgété n-1	Proposition 2025
011	Charges à caractère général	2 492 575,28 €	2 627 416,08 €

Compte tenu de l'inflation significative des coûts d'assurance, la collectivité a anticipé cette hausse. Les dépenses liées aux fluides de la piscine ont également été inscrites dès le budget primitif.

*Les charges de personnel*

Au budget Primitif, ce chapitre représente 34% des dépenses totales de fonctionnement. Ce chapitre a été vu dans une perspective où tous les postes vacants seraient pourvus. Le personnel de la piscine est aussi à inclure dans cette hausse.

Chapitres		Budgété n-1	Proposition 2025
012	Charges de personnels et assimilées	6 874 949,94 €	7 288 200,00 €

Pour rappel, dans le montant mentionné ci-dessus est inclus :

- Les chèques déjeuner.
- Œuvres sociales.
- Cotisation assurance du personnel.
- Personnel affecté par les communes membres.
- Remboursement des rémunérations des budgets annexes, des services supports.

*Atténuation de produits*

Au budget primitif, cela représente 18% des dépenses de fonctionnement.

Chapitres		Budgété n-1	Proposition 2025
014	Atténuations de produits	4 494 606,37 €	3 888 342,00 €

Les atténuations de produits sont composées du versement des attributions de compensation de l'Agglomération vers ses communes membres et du reversement à l'Etat du FNGIR.

*Autres charges de gestion courante*

Au budget Primitif, ce chapitre représente 35% des dépenses totales de fonctionnement.

Chapitres		Budgété n-1	Proposition 2025
65	Autres charges de gestion courante	8 049 771,27 €	7 677 759,31 €

Dans ce chapitre est inscrit :

- Les contributions (SDIS, TEOM, politique de l'habitat).
- Les subventions (politique de la ville, associations).
- Les indemnités des élus.

En attendant la reprise des résultats 2024, les subventions d'équilibre aux budgets annexes ont été inscrites sur la section de fonctionnement. Ces subventions seront actualisées au moment du budget supplémentaire et du vote du compte administratif. Il convient de préciser qu'à ce stade, les subventions d'équilibre des budgets annexes ne sont pas encore réalisées.

Inscriptions budgétaires des subventions d'équilibre aux budgets annexes

Subvention d'équilibre Budget SPA - Section de Fonctionnement				
Parc Animalier	Immobilier entreprises	Equipements et sites divers	EPU	GEMAPI
358 170,36 €	197 546,03 €	61 996,28 €	399 726,16 €	- €

Subvention d'équilibre Budget Lotissements - Section de Fonctionnement		
Ecovillage	Zone d'Activité	PI Garguette
5 500,00 €	39 380,49 €	50 000,00 €

Charges financières

Au budget Primitif, ce chapitre représente 1% des dépenses totales de fonctionnement.

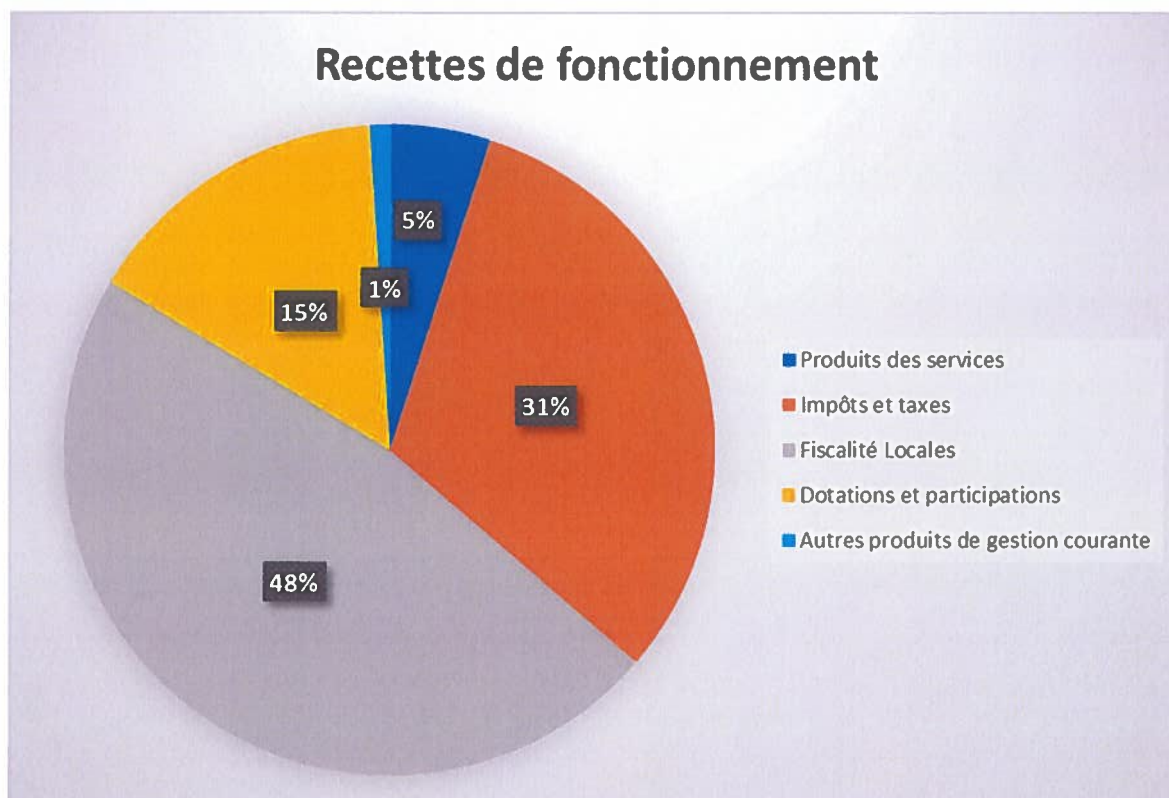
Chapitres		Budgété n-1	Proposition 2025
66	Charges financières	120 000,00 €	92 000,00 €

Dotations aux provisions

Chapitres		Budgété n-1	Proposition 2025
68	Dotations aux provisions	339 986,53€	165 349,11 €

- 141 275€ prévus dans la perspective de paiement pour contentieux.
- 24 074€ prévus en créances non recouvrables.

## Recettes de fonctionnement



### Produits de service

Au budget Primitif, ce chapitre représente 5% des recettes totales de fonctionnement.

- Locations de salles (tiers-lieu).
- Facturation aux familles (crèches, activités sport nature, BMI).
- Recettes de la piscine.
- Facturation fluides AAGV,

Chapitres		Budgété n-1	Proposition 2025
70	Produits des services	974 500,00 €	1 087 272,00 €

Remboursement des budgets Annexes des frais RH (488 552,00€), ventilé comme suit :

EPU	GEMAPI	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT	SPANC	TRANSPORTS
23 922,00 €	1 456,00 €	228 459,00 €	120 446,00 €	2 185,00 €	112 084,00 €



*Impôts et taxes / Fiscalité*

Au budget Primitif, le chapitre impôts et taxes représente 31 % des recettes totales de fonctionnement. Le chapitre fiscalité représente lui, 44% des recettes de fonctionnement.

Chapitres		Budgété n-1	Proposition 2025
73	Impôts et taxes	7 231 900,27 €	6 897 678,94 €
731	Fiscalité Locales	10 222 945,00 €	10 422 275,00 €

Les notifications des bases seront reçues en avril et permettront d'inscrire les montants définitifs lors du BS. Les montants inscrits au BP s'inscrivent dans une perspective prudentielle en se basant sur le réalisé en 2024. Les bases ayant vocation à augmenter par rapport à l'inflation, ces montants seront à la hausse lors du BS.

*Dotations et participations*

Au budget Primitif, ce chapitre représente 15% des recettes totales de fonctionnement. De même que pour les recettes fiscales, les montants inscrits au BP s'inscrivent dans une logique prudentielle, par rapport au réalisé en 2024.

Chapitres		Budgété n-1	Proposition 2025
74	Dotations et participations	4 076 696,00 €	3 369 799,00 €

*Autres produits*

Au budget Primitif, ce chapitre représente 1% des recettes totales de fonctionnement.

Chapitres		Budgété n-1	Proposition 2025
75	Autres produits de gestion courante	242 000,00 €	965 041,56 €

## BUDGETS ANNEXES

### BUDGETS SPA

#### Parc animalier

	Fonctionnement	Investissement
Parc Animalier	990 170,36 €	334 000,00 €

- Section de fonctionnement
  - Montant de la subvention d'équilibre : 358 170,36€
  - CAF BRUTE prévisionnelle : 334 000€
- Section d'investissement
  - Montant annuité d'emprunt : 98 000€

#### Immobilier d'entreprises

	Fonctionnement	Investissement
Immobilier Entreprises	701 678,00 €	324 999,85 €

- Section de fonctionnement
  - Montant de la subvention d'équilibre : 197 546,03€
  - CAF BRUTE prévisionnelle : 325 000€
- Section d'investissement
  - Montant annuité d'emprunt : 223 000€

#### Equipements et sites divers

	Fonctionnement	Investissement
Equipements et Sites divers	260 196,28 €	98 000,00 €

- Section de fonctionnement
  - Montant de la subvention d'équilibre : 61 996,28€
  - CAF BRUTE prévisionnelle : 98 000€
- Section d'investissement
  - Montant annuité d'emprunt : 68 000€

## Eaux pluviales urbaines

	Fonctionnement	Investissement
Eaux Pluviales Urbaines	399 726,16 €	100 000,00 €

- Section de fonctionnement
  - Montant de la subvention d'équilibre : 399 726,16€
  - CAF BRUTE prévisionnelle : 100 000€
- Section d'investissement
  - Montant annuité d'emprunt : 0,00€

## GEMAPI

	Fonctionnement	Investissement
GEMAPI	671 870,00 €	

- Section de fonctionnement
  - Recette exceptionnelle en attendant la reprise de résultat : 346 418€
  - CAF BRUTE prévisionnelle : 0,00€
- Section d'investissement
  - Montant annuité d'emprunt : 0,00€

## BUDGETS SPIC

### Eau

	Fonctionnement	Investissement
Eau Potable	5 069 764,00 €	4 268 735,00 €

- Section de fonctionnement
  - Recette exceptionnelle en attendant la reprise de résultat : 0.00€
  - CAF BRUTE prévisionnelle : 847 827.08€
- Section d'investissement
  - Montant annuité d'emprunt : 198 000€

### Assainissement

	Fonctionnement	Investissement
Assainissement	3 554 146,00 €	1 971 500,00 €

- Section de fonctionnement
  - Recette exceptionnelle en attendant la reprise de résultat : 906 396€
  - CAF BRUTE prévisionnelle : 1 607 150€
- Section d'investissement
  - Montant annuité d'emprunt : 271 000€

### Transports Publics

	Fonctionnement	Investissement
Transports Publics	2 213 725,00 €	325 489,44 €

- Section de fonctionnement
  - Recette exceptionnelle en attendant la reprise de résultat : 145 277,75€
  - CAF BRUTE prévisionnelle : 325 489,44€
- Section d'investissement
  - Montant annuité d'emprunt : 147 000€

### SPANC

	Fonctionnement	Investissement
SPANC	112 890,00 €	

- Section de fonctionnement
  - Recette exceptionnelle en attendant la reprise de résultat : 0.00€
  - CAF BRUTE prévisionnelle : 0.00€
- Section d'investissement
  - Montant annuité d'emprunt : 0.00€

## Budgets Lotissement

### ZA

	Fonctionnement	Investissement
Zone d'activité	129 380,49 €	96 000,00 €

- Section de fonctionnement
  - Montant de la subvention d'équilibre : 39 380,49€
  - CAF BRUTE prévisionnelle : 96 000€
- Section d'investissement
  - Montant annuité d'emprunt : 96 000€

### PI Garguette

	Fonctionnement	Investissement
PI Garguette	595 311,00 €	545 311,00 €

- Section de fonctionnement
  - Montant de la subvention d'équilibre : 50 000,00€
  - CAF BRUTE prévisionnelle : 0,00€
- Section d'investissement
  - Montant annuité d'emprunt : 0,00€

### Ecovillage

	Fonctionnement	Investissement
Ecovillage	5 500,00 €	5 000,00 €

- Section de fonctionnement
  - Montant de la subvention d'équilibre : 5 500,00€
  - CAF BRUTE prévisionnelle : 5 000€
- Section d'investissement
  - Montant annuité d'emprunt : 5 000€

## Partie 5 - Plans pluriannuels d'investissements (PPI)

Tous les AP-CP (budget principal, budgets SPA et SPIC) ont été actualisés par rapport aux réalisations et aux besoins réels des services. Ce PPI diminue de 750 000€ au total en comparaison du PPI voté en 2024.

Grandes thématiques	Programmes 2024	AP CP 23-26	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Soutien aux communes	Fonds de concours	300 000	-	47 294	100 000	152 706
Politiques publiques et grands projets	Acquisition de terrains	1 500	-	1 500	-	-
	Développement Economique	180 000	-	64 307	80 000	35 693
	Lecture Publique	165 000	-	61 026	61 026	42 948
	Mobilité	657 060	-	145 060	250 000	262 000
	OPAH-RU	1 008 540	-	162 852	506 998	338 690
	Politique de la Ville	202 198	-	202 198	-	-
	Petite Enfance	42 000	-	2 422	14 000	25 578
	Sport nature - tourisme	5 000	-	-	-	5 000
	Urbanisme (PLUi)	171 620	-	10 120	101 500	60 000
	Pôle Aquatique	5 856 472	-	40 472	416 000	5 400 000
	Aire de Grand Passage	671 460	-	222 422	449 038	-
	Immobilier d'entreprise (BA)	250 000	3 221	28 704	100 000	118 075
	Parc animalier (BA)	590 000	124 660	148 659	236 000	80 681
	Equipements divers (BA)	120 000	23 174	59 505	30 000	7 321
	Eaux pluviales urbaines (BA)	300 000	49 946	48 679	100 000	101 375
	GEMAPI (BA)	-	-	-	-	-
	Administration de la collectivité	Patrimoine Bâti (dont réhabilitation piscine)	2 070 000	-	1 056 297	770 000
Patrimoine Voirie		518 177	-	211 971	306 206	-
Equipements Techniques		75 000	-	14 994	25 000	35 006
Informatique		300 000	-	80 188	115 000	104 812
Prévention		12 000	-	2 033	6 300	3 667
Mobilier		90 000	-	-	-	90 000
<b>Total BP principal</b>		<b>12 326 027</b>	<b>-</b>	<b>2 325 156</b>	<b>3 201 068</b>	<b>6 799 803</b>
<b>Total Consolidé</b>		<b>13 586 027</b>	<b>201 001</b>	<b>2 610 703</b>	<b>3 667 068</b>	<b>7 107 255</b>

Délibération n°20/25 du 06/02/25  
7- Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Grandes thématiques	Programmes 2024	AP CP 23-26	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
EAU	Renouvellement	6 000 000	383 950	1 560 496	1 500 000	2 555 554
	Structurant	4 400 582	372 407	336 940	2 491 235	1 200 000
	Acquisition	300 000	8 403	28 056	74 500	189 041
ASSAINISSEMENT	Renouvellement	3 500 000	224 596	866 625	1 200 000	1 208 779
	Structurant	3 600 000	44 848	367 092	500 000	2 688 060
	Acquisition	145 000	-	-	-	145 000
TRANSPORTS	Maintien	7 512	-	468	3 000	4 044
	Obligatoire	485 000	31 101	26 707	175 489	251 703
<b>Total SPIC</b>		<b>18 438 094</b>	<b>1 065 305</b>	<b>3 186 384</b>	<b>5 944 224</b>	<b>8 242 181</b>

## Partie 6 - Niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette

	Budget Principal	Parc Animalier	Immobilier entreprises	Equipements et sites divers	EPU	GEMAPI
CAF BRUTE prévisionnelle	1 050 000,00 €	334 000,00 €	325 000,00 €	98 000,00 €	100 000,00 €	
Montant du capital de la dette à rembourser en 2024	840 000,00 €	98 000,00 €	223 000,00 €	68 000,00 €		
CAF NETTE prévisionnelle	210 000,00 €	236 000,00 €	102 000,00 €	30 000,00 €	100 000,00 €	

	ECOVILLAGE	Zone d'Activité	PI GARGUETTE
CAF BRUTE prévisionnelle	5 000,00 €	96 000,00 €	
Montant du capital de la dette à rembourser en 2024	5 000,00 €	96 000,00 €	
CAF NETTE prévisionnelle	- €	- €	

	SPANC	Transports Publics	Eau Potable	Assainissement
CAF BRUTE prévisionnelle		325 489,44 €	847 827,08 €	1 607 150,00 €
Montant du capital de la dette à rembourser en 2024		147 000,00 €	198 000,00 €	271 000,00 €
CAF NETTE prévisionnelle		178 489,44 €	649 827,08 €	1 336 150,00 €

## Partie 7 - Niveau d'endettement de la collectivité

### Budget principal et SPA

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
7 746 289 €	1,98%	10 ans et 5 mois	5 ans et 4 mois	22

### Budgets SPIC

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
4 948 628 €	2,56%	9 ans et 11 mois	5 ans et 3 mois	54

### Budgets lotissements

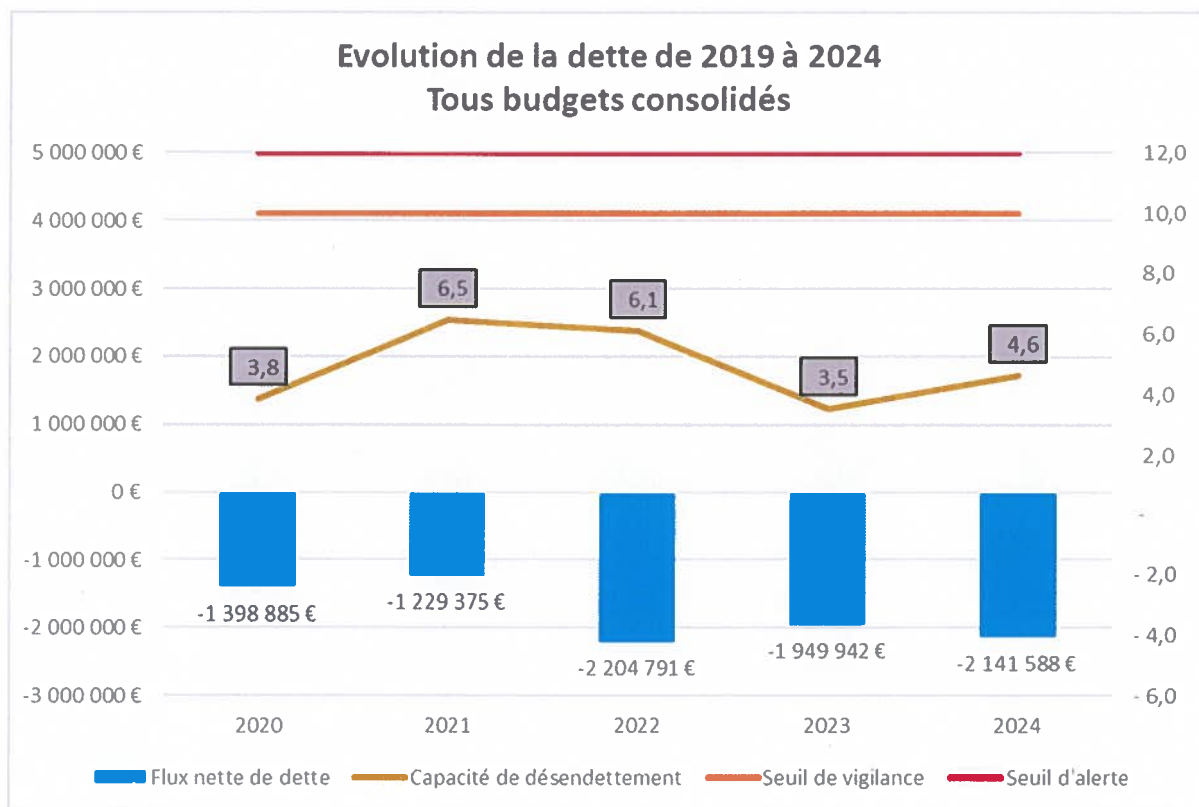
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
414 163 €	3,72%	6 ans et 10 mois	3 ans et 6 mois	8

### Tous budgets

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
13 109 080 €	2,25%	10 ans et 1 mois	5 ans et 3 mois	68



## Partie 8 - Capacité de désendettement



## Partie 9 - Niveau des taux d'impositions

	2023	2024	2025
<b>1. TAXES AVEC POUVOIR DE TAUX - MENAGES</b>			
Taxe foncière bâtie	4,42%	4,42%	4,42%
Taxe foncière non bâtie	4,53%	4,53%	4,53%
<b>2. TAXE AVEC POUVOIR DE TAUX - ACTIVITES</b>			
Cotisation foncière des entreprises	32,59%	32,59%	32,59%

## Partie 10 - Principaux ratios

RATIOS FINANCIERS	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	765,03 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	773,83 €
Dépenses d'équipement brut / population	40,21 €
Encours de dette / population	200,77 €
DGF / population	137,67 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	30,44 €
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	100,09 €
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	5,20 €
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	25,95 €
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	1,14 €

## Partie 11 - Effectif de la collectivité et charges de personnel

Les **effectifs permanents** (tous budgets) et leur répartition catégorielle restent globalement stables entre 2023 et 2024. C'est l'indicateur le plus important à suivre, car il montre l'évolution du nombre de postes pérennes, ceux pour lesquels la collectivité est engagée.

Fin 2024, 8 effectifs permanents relèvent de la piscine transférée en début d'année.

Les effectifs sur **emplois non permanents** augmentent de 10% entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024, notamment pour les besoins d'accroissement ponctuel d'activité. Ils sont composés de :

- 15 CDD d'accroissement d'activité ou saisonniers (12 en 2023)
- 7 CDD pour remplacement d'un agent permanent indisponible (9 en 2023)
- 6 contrats d'apprentissage (5 en 2023)
- 5 contrats de projet (5 en 2023)
- 1 directeur de cabinet (1 en 2023)

**Il faut être prudent avec l'évolution des effectifs non permanents** : ce n'est qu'une image au 31/12 et il peut y avoir des évolutions importantes, selon la période de l'année et des situations particulières à un moment donné (par exemple les saisonniers pour le parc animalier en été, des formations d'agents à remplacer, ...).

Evolution des effectifs par type d'emploi	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Effectifs sur emplois permanents</b>	<b>140</b>	<b>144</b>	<b>140</b>	<b>138</b>	<b>144</b>
Titulaires	98	101	103	105	105
Stagiaires	9	6	3	3	5
Autres (contrats de droit privé, assistantes maternelles, directeur de cabinet)	33	37	33	30	34
<b>Effectifs sur emplois non permanents</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>31</b>	<b>33</b>
<b>Total des effectifs</b>	<b>161</b>	<b>164</b>	<b>161</b>	<b>169</b>	<b>177</b>

Délibération n°20/25 du 06/02/25  
7- Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

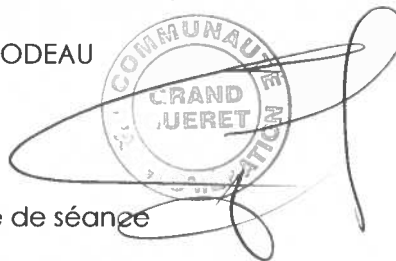
Répartition catégorielle des agents sur emplois permanents en %	2020	2021	2022	2023	2024
Catégorie A	19%	19%	18%	19%	19%
Catégorie B	21%	17%	21%	19%	20%
Catégorie C	47%	49%	46%	47%	47%
Hors catégorie (contrats de droit privé, Assistantes Maternelles, directeur de cabinet)	13%	16%	15%	14%	13%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, prennent acte de la présentation des budgets primitifs 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus  
Et ont signé les membres présents  
Pour Extrait Conforme

Par délégation du Président,

M. Éric BODEAU



Le Secrétaire de séance

M. Bernard LEFEVRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "B. Lefevre", is written below the name of the secretary.